

Le Groupe CANAL+ et les organisations du cinéma signent un nouvel accord

Dans un communiqué du 2 décembre 2021, le Groupe CANAL+ et les organisations du cinéma ont annoncé la signature d'un nouvel accord, prolongeant ainsi jusqu'en 2024 au moins un partenariat historique de plus de 30 ans.

L'accord a été signé entre CANAL+ et les organisations du cinéma français, représentées par le BLIC, le BLOC et l'ARP.

Cet accord prévoit notamment :

- Un investissement garanti de plus de 600 M€ pour les trois prochaines années dans le cinéma français et européen pour CANAL+ et CINE+ ;
- Un avancement de la fenêtre de CANAL+ dans la chronologie des médias six mois après la sortie en salles, conforme à son statut renouvelé de premier contributeur du cinéma français et européen ;
- Une fenêtre de droits exclusifs pour CANAL+ de 9 mois minimum, pouvant aller jusqu'à 16 mois avec la deuxième fenêtre ;
- Une meilleure capacité d'exposition et de circulation des œuvres sur les antennes cinéma du Groupe CANAL+ comme sur myCANAL.

Les signataires appellent de leurs vœux l'adoption de la nouvelle chronologie des médias proposée par les organisations du cinéma et un aménagement de la réglementation par les pouvoirs publics pour que cet accord entre en vigueur le plus vite possible et sécurise de façon pérenne le financement de la filière.

Le communiqué est à retrouver ici.